

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 970 accordant une permission à Ahmed Abdi.

n° 970

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date de publication

9 septembre 1949

Date du numéro

30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et: dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 38 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1917, relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission, en date du 30 août 1949, d'Ahmed. Abdi infirmier à l'hôpital colonial

**Vu** l'avis favorable du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Hargueissa (Somaliland), est accordée au nommé Ahmed Abdi, infirmier à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision, qui sera valable pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où beson sera.

Pour le Gouverneur et par déilégation :Le Secrétaire général, CHAMliOHliDOX.